

Programme de soutien financier ACCOMPAGNEMENT

des personnes handicapées



Ce programme financier vise à répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées dans un contexte de loisir sous toutes ses formes.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport et de plein air
- Soutenir financièrement l'embauche du personnel d'accompagnement des personnes handicapées
- Encourager la pratique d'activités de loisir actif adapté aux besoins des personnes handicapées



Période de dépôt

Du 9 octobre 2025 au 4 novembre 2025, 16 h

Réponse du CSLE

Dans la semaine du 1er décembre 2025 (sous réserve de l'approbation du ministère)

Réalisation du projet

Entre la date de confirmation et le 14 mars 2026

Dépôt du bilan et des factures

Au plus tard le 14 mars 2026

ORGANISATIONS ADMISSIBLES¹

- Les MRC et les municipalités
- · Les organismes à but non lucratif légalement incorporés
- Seules les organisations en règle avec le CSLE dans le cadre de précédentes demandes seront admissibles

¹Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie à l'automne 2025. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog et Ville de Sherbrooke par ses ODG.

Un montant maximal annuel de quarante-neuf mille cinq cents dollars (49 500 \$) peut être accordé par organisation incluant l'appel au programme de soutien financier en accompagnement de l'été 2025.

DÉTAILS DU SOUTIEN FINANCIER

- Un montant maximum de 2 000 \$ pourra être octroyé par organisme.
- Le CSLE soutiendra jusqu'à 100 % des dépenses admissibles des projets retenus.

*Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ne s'engage pas à soutenir financièrement tous les organismes admissibles. S'il y a une surabondance de demandes, nous déterminerons les organismes à soutenir parmi les projets les plus porteurs et ce, selon les critères en vigueur.



Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), l'aide financière accordée est non récurrente et se fera en un seul versement.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Celles directement liées à la réalisation du projet :

- · Salaire du personnel d'accompagnement des personnes handicapées
- Taux horaire de 16,10 \$, soit le salaire minimum actuel

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Toute autre dépense que le salaire du personnel d'accompagnement
- Charges sociales
- Salaire du personnel sur les heures de service de garde (ex. : pendant un camp de la relâche)

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME DEMANDEUR

- Voir à la sélection, à l'embauche, à l'encadrement, à la formation et à la rémunération du personnel d'accompagnement
- Effectuer la vérification des antécédents judiciaires du personnel accompagnateur (Loi 45 Loi sur la sécurité et l'intégrité dans les sports et loisirs)

PARTICULARITÉS DES PROJETS EN LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES



Loisir pour personnes handicapées

Toute forme d'activité de loisir qui favorise une expérience agréable et de qualité adaptée aux besoins de la personne handicapée. Les activités impliquent de mettre en œuvre des mesures favorisant la participation, quelles que soient les capacités des participant(es), en misant sur leur potentiel et en tenant compte de leurs goûts, de leurs valeurs et de leurs aspirations.

Est reconnue comme personne handicapée

- « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1).

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Personnel accompagnateur lors d'activités de loisir, de sport, de plein air, culturelles, socio-éducatives, etc. :

- Ateliers sportifs et activités physiques adaptés (ex.: hockey, basketball, escrime, danse aérobique, goalball)
- Initiation à des cours adaptés (ex. : patin, arts martiaux, yoga, peinture, théâtre, arts du cirque)
- · Organisation d'une semaine d'activités « WOW » avec une programmation inclusive et accessible
- Organisation d'une journée de plein air hivernale (ex. : glissade sur tube, parcours d'orientation boussole, expérimentation de la trottinette des neiges, etc.)
- Planification d'une sortie dans un site de plein air (ex. : randonnée en sentier, ornithologie, etc.)
- Offre d'ateliers culturels (ex. : théâtre, maquillage, fabrication de décors)

CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS

- Moyens utilisés pour faciliter la participation des personnes handicapées
- Ampleur et types de besoins d'accompagnement des participant(es)
- Qualité et réalisme du montage financier
- Viser la participation aux activités de loisir actif, culturel, de plein air ou socio-éducatif accessible pour des personnes handicapées